



CENTRE PENITENTIAIRE LE PONTET : CHRONIQUE D'UN NAUFRAGE ANNONCE

Alors que le greffe du CP le PONTET prend l'eau depuis plusieurs mois,
que GENESIS a fait couler un peu plus la barque,
que les agents de ce service se trouvent à tour de rôle en situation d'épuisement professionnel,
que tous les CPIP intervenant sur les M.A et le CD ont interpellé la Direction via leur DPIP sur les conséquences qui en découlent :
absence ou retard dans la notification des décisions pénales, importants retards dans le traitement et la transmission des requêtes en aménagement de peine ; situations de détention arbitraire, permissions de sortir non mises à exécution.....

RIEN NE BOUGE ET LE GREFFE CONTINUE DE SOMBRER !

Pire, la semaine dernière une commission d'application des peines n'a pas pu se tenir et a dû être décalée à 10 jours, entraînant par ailleurs le report d'une CAP LSC de 6 jours.
Les dates des permissions de sortir demandées vont devoir être décalées ; le travail de vérification du SPIP refait.
Sans parler des demandes de sorties culturelles qui seront sans objet au moment où elles seront finalement examinées !

En milieu ouvert, les situations pénales des personnes écrouées, notamment sous PSE, ne sont plus communiquées ni actualisées !
Il est désormais impossible de connaître les dates de fin de peine, le calcul des CRP, les dates d'admissibilité à la libération conditionnelle, les RPS qui pourraient être examinées...Les rendez-vous pour écou/levée d'écrou ne sont pas tenus d'où des reports jusqu'à plusieurs heures dans la journée nécessitant une totale disponibilité des agents et des PPSMJ...

L'absence de réponse forte devant la situation de détresse du greffe connue depuis longtemps met en danger tous les personnels, mais aussi les personnes détenues qui ont bien des difficultés à faire valoir leurs droits dans le cadre de l'exécution de leur peine.

**Le SPIP ne peut plus se contenter d'exprimer sa solidarité aux collègues du greffe ; le SPIP ne peut plus palier les dysfonctionnements ! Le SPIP ne peut plus exercer ni sereinement ni normalement ses missions auprès des personnes incarcérées ;
Comment instaurer cette fameuse relation positive préconisée par les RPE dans un contexte aussi délétère ?**

**La tension monte dans l'établissement et en dehors !
Faut-il attendre un drame en détention ?
Devons-nous envisager d'utiliser notre droit de retrait ?!!!!**

Monsieur le Directeur du CP, Monsieur le Directeur Interrégional nous vous demandons une réponse rapide et efficace dans ce contexte d'urgence.

Le recours aux réservistes, nonobstant leur qualité et leur expérience de greffe antérieure, ne peut être que transitoire. Nous n'oublions pas que l'administration pourra mettre un terme à ces contrats du jour au lendemain dès qu'une autre urgence fera passer les problèmes de greffe du CP du Pontet au 2ème plan, cette situation s'étant déjà présentée au SPIP 84...Pour l'instant, un seul agent réserviste ne peut en tout cas pas régler à lui tout seul la situation !
Découvrir d'autres services ne réglera rien, le problème n'étant que déplacé !

Avignon-Le Pontet, le 19 mai 2015

Destinataires :

- Monsieur le Directeur Fonctionnel du SPIP
- Monsieur le Chef d'établissement du CP Le Pontet
- Direction Interrégionale de PACA-CORSE de l'administration pénitentiaire
- Madame et Monsieur les Juges de l'application des peines du TGI Avignon